

La nouvelle loi ADN: vers de nouveaux horizons

Expérience et perspectives d'avenir du point de vue des laboratoires de police technique et scientifique

L'analyse génétique à des fins judiciaires est une technique extrêmement performante

- En principe, une seule cellule biologique peut suffire à l'établissement d'un profil génétique
- Il est pratiquement impossible pour un auteur de ne laisser aucune trace biologique (microtraces!)
- Les possibilités d'identification sur base des traces trouvées sur une scène de crime s'en trouvent **considérablement augmentées**

néanmoins...

En matière de microtraces biologiques, le haut niveau de performance de la technique entraîne des inconvénients:

- Risques importants de destruction ou contamination
- Prélèvements « à l'aveugle » (il n'existe pas de « détecteur de cellules », et encore moins de « détecteur de cellules des auteurs »!)
- Risques quant à l'interprétation (d'où viennent les cellules prélevées???)

1. Augmentation très importante du nombre de traces potentielles
2. Mesures « anticontamination » très lourdes à mettre en œuvre
3. Recherches de microtraces « à l'aveugle »

LE TOUT ENTRAINE UNE CHARGE DE TRAVAIL CONSIDÉRABLEMENT ACCRUE POUR L'ENQUÊTEUR PTS

Pour les enquêteurs de laboratoires PTS, l'analyse génétique judiciaire a été une véritable révolution par ses impacts:

- Sur les possibilités d'identification
- Sur les procédures (travail systématique à 2, mesures anticontamination drastiques)
- Sur la charge de travail

Première difficulté pour l'enquêteur du laboratoire PTS :

le relatif manque de données scientifiques précises

- Où prélever? (avec quel résultat?)
- Quelles sont les interactions avec les autres techniques? Selon quelles priorités les appliquer?
- Comment prélever? Comment conserver?

Les connaissances évoluent lentement, mais de nombreuses questions persistent

Absence totale de feedback structurel, d'où

- Impossibilité de tirer des leçons et de profiter de l'expérience acquise pour affiner les techniques de prélèvement et de conservation
« On prend des photos sans jamais en voir le résultat »
- Impact négatif sur la motivation du personnel des laboratoires

Le rôle de conseiller de l'enquêteur de PTS est sous exploité

- Sur la scène de crime, l'enquêteur PTS fait des choix, établit des priorités
- Tous les prélèvements effectués n'ont pas la même valeur, la même pertinence
- L'enquêteur PTS est le seul à connaître les circonstances qui ont mené à ces choix
- Il est pourtant souvent « oublié » dans le suivi des enquêtes

Une autre difficulté pour l'enquêteur PTS, dont la charge de travail est considérablement accrue, réside dans:

Le sentiment d'une débauche d'énergie pour peu de résultats

En cause:

- L'absence de feedback
- Le relatif peu d'implication dans le suivi de l'enquête
- « l'entonnoir de la procédure »

« L'entonnoir de la procédure »

1. Traces biologiques potentielles **prélevées** par l'opérateur PTS
2. Traces **analysées** (X%)
3. **Profils exploitables** obtenus(Y%), et comparaisons éventuelles avec des profils de suspects
4. **Profils encodés** dans la base de données « criminalistique » (Z%)

Peu de données disponibles, mais un fort sentiment d'une débauche d'énergie pour peu de résultats

Selon une analyse récente portant sur les prélèvements et analyses effectués dans le cadre de vols, il semble que le nombre de profils génétiques encodés dans la DB « criminalistique » soit inférieur à 1% des traces prélevées par les opérateurs PTS

Les causes de « l'entonnoir »

Etape 1: le coût des analyses / le budget disponible (« cercle vicieux »)

Etape 2: prélèvements mal ciblés ?

Etape 3: l'ancienne loi ne prévoyait pas une alimentation systématique de la DB « criminalistique »

Le « cercle vicieux » du coût des analyses

- Le peu de traces envoyées à l'analyse s'explique notamment par le coût de celles-ci
- Le coût des analyses s'explique notamment par le peu de traces envoyées (ce qui empêche une certaine « mécanisation » comme dans certains pays voisins), et par les exigences de la procédure

Impacts de la nouvelle loi

1. **Sur le nombre de traces et objets prélevés par les opérateurs PTS (base de l'entonnoir) et donc leur charge de travail**

Logiquement (esprit de la loi), **en augmentation**

La banque de données « condamnés » étant élargie notamment aux auteurs de vols avec effraction, il semble logique d'augmenter le nombre de prélèvements en vue d'analyse génétique effectués sur ce type de faits

Impacts de la nouvelle loi

2. **Sur le nombre de traces envoyées à l'analyse**

A priori pas d'impact direct sur le coût des analyses

donc, (sauf augmentation du budget global!), **pas plus de traces analysées que par le passé!**

Impacts de la nouvelle loi

3. Sur le nombre de profils exploitables obtenus

Si un feedback est obtenu (prévu par l'AR de mise à exécution?)

Si les connaissances scientifiques évoluent

Alors, peut-être un meilleur « ciblage » des prélèvements et un meilleur pourcentage de résultats exploitables

Impacts de la nouvelle loi

4. Sur le nombre de profils encodés dans la DB « criminalistique »

Impact positif puisque la nouvelle loi prévoit une alimentation automatique

En résumé

■ Besoins des enquêteurs PTS

- **besoin de connaissances**: quand, où et comment prélever, comment conditionner et conserver

- **besoin de feedback**: amélioration permanente et motivation

- rôle de conseiller dans l'enquête

■ Réflexion quant aux coûts d'analyse

Derniers points

- **Attention au respect de la zone d'exclusion judiciaire!**
- **Malgré les performances de la génétique, ne pas oublier les autres traces, notamment les traces papillaires**
 - Qui continuent à donner d'excellents résultats
 - Qui sont moins sensibles aux contaminations et sont très difficiles à « falsifier »
 - Qui sont toutes exploitées (exploitation interne police)
 - Pour lesquelles on dispose de banques de données beaucoup plus complètes et bien approvisionnées
